

**REGLEMENT DU JEU –
ROSSIGNOL / « QUEL SKIEUR ETES-VOUS ? »**

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La société **ROSSIGNOL APPAREL SAS** – 98 rue Louis Barran – 38430 ST JEAN DE MOIRANS – FRANCE organise pour la marque ROSSIGNOL un jeu de type quizz du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2016.

Le jeu est accessible via le lien suivant : <http://thinsulate.rossignol.com>

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et est ouvert à tous à l'exclusion du personnel des sociétés du Groupe ROSSIGNOL.

Ce jeu est soumis à la loi française.

Le participant mineur devra justifier de l'autorisation parentale.

ARTICLE 2 : DUREE

Le jeu sera ouvert aux participants du 1er novembre 2016 au 31 décembre 2016 minuit, heure française.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Inscription au jeu

Afin de pouvoir participer au jeu, le participant devra :

- Se rendre sur la page du jeu-concours via le lien ci-dessus ;
- Compléter le formulaire de participation suivant :

FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

Cocher la case Homme ou Femme

Nom*:

Prénom*:

Adresse mail* :

Pays* :

*mentions obligatoires

J'ai lu et j'accepte le règlement*

Je souhaite m'abonner à la newsletter ROSSIGNOL

- Répondre aux 5 questions :

1. Quand vous vous habillez pour partir skier vous êtes du genre à prévoir

- 12 couches de vêtements pour être sûr(e) de ne pas avoir froid
- Juste ce qu'il faut
- Le minimum car vous n'avez de toute façon jamais froid

2. Vous avez le choix entre un long tire-fesse et une télécabine où il faut faire la queue, vous choisissez

- Sans hésiter la télécabine pour être au chaud!
- Peu importe tant que vous pouvez skier
- Le tire-fesse, vous préférez être en haut le plus rapidement possible !

3. Etre coincé(e) sur un télésiège en pleine tempête de neige

- Ça vous terrorise, vous vous imaginez déjà y passer la nuit et perdre la moitié de vos doigts
- Vous n'êtes pas particulièrement frileux mais n'avez pas réellement envie de tenter l'expérience
- Même pas peur! Vous êtes bien équipé(e) et puis cela vous permettra de tester votre résistance au froid

4. Au ski vous êtes plutôt du genre

- A profiter du soleil sur une terrasse et à retrouver vos amis pour un après-ski au bar
- Tranquille, l'idée est de vous faire plaisir sans vous blesser
- Hyper actif, vous ne perdez aucune seconde et y allez à fond

5. Vous avez prévu un week-end à Chamonix et on annonce de grosses chutes de neige :

- Vous allez vous installer au café du coin au bord de la cheminée avec un bon bouquin
- Vous préférez attendre que le temps se calme un peu pour aller skier, vous n'aimez pas vraiment les jours blancs
- Vous êtes le premier sur vos skis, qui dit tempête dit neige fraîche !

- Cliquer sur valider

- Le participant verra ainsi apparaître la tenue de ski qui lui convient le mieux en fonction des résultats aux questions ci-dessus.

Chaque participant devra obligatoirement mentionner dans le formulaire de participation électronique ses coordonnées complètes : adresse mail, pays, et avoir coché l'acceptation des conditions du règlement de jeu. Toute adresse électronique erronée, illisible ou incomplète et/ou l'acceptation des conditions du règlement de jeu non cochée, entraîneront automatiquement la mise hors-jeu du participant, les organisateurs se réservant tout contrôle à cet effet.

3.2 Détermination des gagnants

Le 10 janvier 2017, deux participants seront tirés au sort via un logiciel informatique parmi les participants ayant répondu à toutes les questions.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le participant devra suivre les instructions décrites à l'article 3 afin de pouvoir participer au jeu et chaque participant ne pourra participer qu'une seule fois.

Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les adresses email seront illisibles sera considéré comme nul.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Les organisateurs ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants seront directement contactés par message électronique par la société ROSSIGNOL à l'adresse valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au jeu.

A défaut :

- d'une acceptation expresse de leur gain au plus tard quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique ;
- et de la communication à la société ROSSIGNOL, dans ce même délai de quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique, des éléments indispensables à l'envoi du gain (adresse postale et numéro de téléphone) et de la réponse aux questions posées dans le courrier électronique (notamment concernant la taille des produits gagnés) ;

le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple au lot.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Chacun des deux gagnants du jeu tirés au sort se verra attribuer, en fonction des résultats du quizz, l'une des six tenues suivantes :

- Profil 1 : Vous êtes un skieur des beaux jours
 - o Femme : une veste W STORMY OXFORD JACKET d'une valeur de 319 euros TTC, prix public conseillé, une seconde couche W COCOON LIGHT JACKET d'une valeur de 229 euros TTC, prix public conseillé, une sous-couche W WARM STRETCH ½ ZIP d'une valeur de 69 euros TTC, prix public conseillé et un pantalon W SUNRISE HEATHER PANT d'une valeur de 199 euros TTC, prix public conseillé
 - o Homme : une veste BLADE WELDED JACKET d'une valeur de 649 euros TTC, prix public conseillé, une seconde couche SPECTRE LIGHT HEATHER JACKET d'une valeur de 249 euros TTC, prix public conseillé, une sous-couche HERO WARM ½ ZIP d'une valeur de 89 euros TTC, prix public conseillé et un pantalon HEROES PANT d'une valeur de 249 euros TTC, prix public conseillé
- Profil 2 : Vous êtes le compagnon de ski idéal
 - o Femme : une veste W MELLOW JACKET d'une valeur de 549 euros TTC, prix public conseillé, une seconde couche W LIGHT HEATHER JACKET d'une valeur de 105 euros TTC, prix public conseillé, une sous-couche W WARM STRETCH ½ ZIP d'une valeur de 69 euros TTC, prix public conseillé et un pantalon W BRIGHT PANT d'une valeur de 249 euros TTC, prix public conseillé
 - o Homme : une veste ARENA JACKET d'une valeur de 549 euros TTC, prix public conseillé, une seconde couche GHOST CLIM JACKET d'une valeur de 99 euros TTC, prix public conseillé, une sous-couche WARM STRETCH ½ ZIP d'une valeur de 75 euros TTC, prix

public conseillé et un pantalon ARENA PANT d'une valeur de 329 euros TTC, prix public conseillé

- Profil 3 : Vous êtes un(e) acharné(e) du ski
 - o Femme : une veste W FROST JACKET d'une valeur de 299 euros TTC, prix public conseillé, une seconde couche W FZ CLIM JACKET d'une valeur de 99 euros TTC, prix public conseillé, une sous-couche W WARM STRETCH ½ ZIP d'une valeur de 69 euros TTC, prix public conseillé et un pantalon W MOONRISE PANT d'une valeur de 169 euros TTC, prix public conseillé
 - o Homme : une veste GATE JACKET d'une valeur de 399 euros TTC, prix public conseillé, une seconde couche BLADE CLIM JACKET d'une valeur de 129 euros TTC, prix public conseillé, une sous-couche HERO WARM ½ ZIP d'une valeur de 89 euros TTC, prix public conseillé et un pantalon HEROES PANT d'une valeur de 249 euros TTC, prix public conseillé

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. ROSSIGNOL n'accepte aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des prix. En cas d'indisponibilité, un prix de valeur égale ou plus grande sera attribué.

ROSSIGNOL aura la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, les dotations du présent jeu, et cela sans qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé à condition de proposer aux gagnants une autre dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

Les gagnants ne pourront demander ni l'échange, ni le remplacement de leur lot, ni aucune contrepartie en espèce pour quelque motif que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) ci-avant désigné(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La responsabilité de ROSSIGNOL ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si ROSSIGNOL se voyait contraint d'interrompre, de reporter ou d'annuler purement et simplement le jeu.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

Le lot sera adressé par la Poste ou toute autre entreprise de transport à l'adresse du domicile du gagnant au plus tard 90 jours après la fin du jeu. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du mauvais ou non acheminement du courrier et du lot par la Poste ou toute autre entreprise de transport.

Le gagnant ne pourra demander ni son échange, ni son remplacement, ni une contrepartie en espèce pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas

de fraude, sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Les organisateurs se réservent dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et d'exclure tout participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. Les organisateurs se réservent le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS GENERALES

Les organisateurs rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le/les sites internet ou *Facebook* et notamment la responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de téléchargement ou d'acheminement de courrier électronique. Plus particulièrement, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. Les organisateurs ne sauraient davantage être tenus responsables dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter ou à participer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 10: INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles des participants collectées lors de la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la société ROSSIGNOL APPAREL SAS, qui pourra être amené à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters, des informations sur les produits etc., ce que le participant accepte expressément. En aucun cas les informations ne seront transmises à Facebook.

Cependant, conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email directement en cliquant sur le lien de désinscription de la newsletter en bas de page de celle-ci.

ROSSIGNOL APPAREL SAS – Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – FRANCE